

Étude des parcours en protection de l'enfance jusqu'à l'âge de 5 ans des enfants nés en 2012 dans trois départements français

Note statistique (novembre 2020)

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) publie aujourd'hui une note statistique correspondant à l'étude longitudinale des parcours en protection de l'enfance de 923 enfants nés en 2012 dans trois départements français (Côtes-d'Armor, Finistère et Vaucluse), de leur naissance jusqu'à leur cinquième anniversaire. Cette étude a été réalisée à l'aide de données collectées dans le cadre du dispositif Olinpe d'observation longitudinale, individuelle et nationale en protection de l'enfance. Cette note fait suite à une précédente publication parue en mai 2018 qui étudiait les mêmes parcours d'enfants (alors au nombre de 775), dans les mêmes départements, jusqu'à leur quatrième anniversaire.

La présentation de cette étude vise aussi à sensibiliser l'ensemble des départements à l'intérêt du dispositif Olinpe en illustrant concrètement ce que peuvent apporter les informations qu'ils transmettent et la richesse des pistes d'analyses qui peuvent s'en dégager.

La note statistique est disponible sur le site de l'ONPE dans la rubrique consacrée à ses [publications](#). Une présentation synthétique de la note sera également publiée par la suite.

Contact presse : 01 53 06 68 92 / direction@onpe.gouv.fr

Visitez notre site et abonnez-vous à notre lettre : www.onpe.gouv.fr

ÉTUDE DES PARCOURS EN PROTECTION DE L'ENFANCE
JUSQU'À L'ÂGE DE 5 ANS DES ENFANTS NÉS EN 2012
DANS TROIS DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

Note statistique (novembre 2020)

RÉSUMÉ. Grâce au dispositif Olinpe (Observation longitudinale, individuelle et nationale en protection de l'enfance), l'ONPE poursuit son travail d'étude des parcours en protection de l'enfance des enfants nés en 2012 dans les départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Vaucluse. Les parcours de 923 enfants nés en 2012 sont maintenant étudiés de leur naissance jusqu'à leur cinquième anniversaire. L'importance de la prise en charge précoce est mise en lumière, puisque ce sont 3 à 5 % de l'ensemble des enfants nés en 2012 qui bénéficient d'au moins une prestation ou mesure avant l'âge de 5 ans.

La principale mesure à l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance reste l'intervention d'une TISF. Dans les Côtes-d'Armor et le Vaucluse, ce résultat est vérifié quel que soit l'âge à l'entrée, alors que dans le Finistère, entre 4 et 5 ans, le mode d'entrée majoritaire devient une mesure d'AEMO.

L'entrée par une mesure de placement administratif ou judiciaire concerne 17 à 20 % des enfants. Le placement judiciaire comme première mesure concerne les enfants entrés le plus précocement dans le dispositif de protection de l'enfance.

Des parcours types plus partagés se dégagent de l'étude, la diversité des prises en charge est mise en évidence, et quelques spécificités départementales sont observées. Enfin, un focus s'intéresse aux enfants entrés dans le dispositif de protection de l'enfance avant l'âge de 2 ans.

Ces indicateurs ont vocation à être suivis chaque année, afin de répondre à l'objectif d'étude des parcours des enfants protégés.

MOTS CLÉS. Parcours – Enfants – Observation longitudinale – Protection de l'enfance.